

Comment faire place aux femmes?

Votre circonscription électorale,

c'est le canton. Les 200 sièges du Conseil national sont répartis entre les cantons, selon leur population. Vous ne pouvez donc voter que pour les candidates de votre canton.

Attention à la proportionnelle!

Dans les cantons avec plus d'un siège au Conseil national, les élections se font à la proportionnelle, un système qui détermine d'une part la répartition des sièges entre les différents **partis**, d'autre part **l'ordre** des candidates et candidats sur les listes.

Le cumul des chances

Le scrutin proportionnel vous autorise à inscrire **deux fois** le nom des candidates. Cela s'appelle cumuler. Pour faire de la place au cumul sur des listes imprimées, vous **biffez** un nom et, juste au-dessus, vous inscrivez à la main celui de votre candidate favorite.

Le droit au panachage

Vous pouvez aussi panacher, c'est-à-dire composer votre **propre** liste à la main, sur le bulletin officiel blanc à disposition, avec des candidates de différents partis. Ou bien modifier à la main une liste imprimée. Vous avez parfaitement le droit de cumuler et de panacher sur le même bulletin.

Utiles, les lignes vierges?

Très utiles, même. Dans le cas du système proportionnel, chaque ligne vierge est une **voix attribuée au parti**, pour autant que votre bulletin porte, en haut, un **numéro de liste**.

Comment faire place aux femmes?

Votre circonscription électorale,

c'est le canton. Les 200 sièges du Conseil national sont répartis entre les cantons, selon leur population. Vous ne pouvez donc voter que pour les candidates de votre canton.

Attention à la proportionnelle!

Dans les cantons avec plus d'un siège au Conseil national, les élections se font à la proportionnelle, un système qui détermine d'une part la répartition des sièges entre les différents **partis**, d'autre part **l'ordre** des candidates et candidats sur les listes.

Le cumul des chances

Le scrutin proportionnel vous autorise à inscrire **deux fois** le nom des candidates. Cela s'appelle cumuler. Pour faire de la place au cumul sur des listes imprimées, vous **biffez** un nom et, juste au-dessus, vous inscrivez à la main celui de votre candidate favorite.

Le droit au panachage

Vous pouvez aussi panacher, c'est-à-dire composer votre **propre** liste à la main, sur le bulletin officiel blanc à disposition, avec des candidates de différents partis. Ou bien modifier à la main une liste imprimée. Vous avez parfaitement le droit de cumuler et de panacher sur le même bulletin.

Utiles, les lignes vierges?

Très utiles, même. Dans le cas du système proportionnel, chaque ligne vierge est une **voix attribuée au parti**, pour autant que votre bulletin porte, en haut, un **numéro de liste**.

Elisez

Elisez

plutôt deux fois qu'une

plutôt deux fois qu'une

toutes les femmes

toutes les femmes

compétentes

compétentes

aux Chambres fédérales!

aux Chambres fédérales!

Commission fédérale pour les questions féminines
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
Eigerplatz 5, 3003 Berne



Le 22 octobre 1995

PLACE AUX FEMMES!

